



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Reprise de la quarante-troisième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 14 novembre 1967,
à 15 h 40

NEW YORK

S O M M A I R E

	Pages
<i>Expression de condoléances à M. Milan Klusák, président du Conseil</i>	31
<i>Point 6 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de ses filiales et du Fonds monétaire international (fin)</i>	31
<i>Points 4 et 5 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies (fin)</i>	34
<i>Proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies (fin)</i>	
<i>Point 2 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement: moyens d'encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement (fin)</i>	37
<i>Point 11 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Services linguistiques requis pour la Conférence des Nations Unies sur la circulation routière</i>	39

Président: M. Milan KLUSÁK
(Tchécoslovaquie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Algérie, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Ghana, Grèce, Haute-Volta, Irlande, Italie, Malte, Nicaragua, Norvège, République arabe unie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Syrie, Trinité-et-Tobago.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

En l'absence du Président, M. Zollner (Dahomey), vice-président, prend la présidence.

Expression de condoléances à M. Milan Klusák, président du Conseil

1. Le PRESIDENT prie le représentant de la Tchécoslovaquie de transmettre les condoléances du Conseil à M. Klusák à l'occasion du décès de son père.
2. M. SVAB (Tchécoslovaquie) remercie le Conseil au nom de M. Klusák.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de ses filiales et du Fonds monétaire international (fin) [E/4431 et Add.1, E/4432 et Add.1, E/4433]

3. M. RANKIN (Canada) s'associe aux orateurs qui, avant lui, ont félicité le Directeur général du FMI de l'excellent rapport annuel de cette organisation, qui a été communiqué au Conseil par une note du Secrétaire général (E/4433). L'année écoulée a été très active pour le FMI, notamment du fait de l'accroissement des tirages au titre du mécanisme de financement compensatoire et de l'élargissement de l'éventail des monnaies utilisées pour les tirages sur le Fonds. Toutefois, le principal événement de l'année dans le domaine monétaire international a été l'accord réalisé, après quatre années d'études et de négociations poussées, sur l'esquisse d'un dispositif visant à compléter les réserves existantes par la création de droits de tirage spéciaux, accord que le Directeur général a qualifié (1512^e séance), à juste titre, d'événement le plus important de la coopération internationale depuis les Accords de Bretton Woods et de jalon dans l'évolution du système monétaire international. Le Conseil des gouverneurs du Fonds a marqué son appui à ce projet lors de son assemblée annuelle, tenue à Rio de Janeiro en septembre 1967, et le Canada, qui a participé activement aux négociations préliminaires, espère que les nouveaux articles nécessaires à la mise en vigueur du dispositif seront bientôt prêts et seront rapidement ratifiés par les gouvernements.

4. On reconnaît généralement la nécessité d'instaurer un système des paiements internationaux propre à encourager la croissance harmonieuse du commerce

mondial et des courants de capitaux; à cette fin, les pays doivent veiller à maintenir les déséquilibres de leurs paiements internationaux dans des limites raisonnables par des moyens n'ayant pas d'effets perturbateurs. Certes, les problèmes qu'impliquent la réalisation et le maintien d'un équilibre raisonnable en ce qui concerne ces paiements sont extrêmement complexes et difficiles à résoudre et, de ce fait, les pays doivent avoir accès à des réserves internationales ou à d'autres sources de financement extérieur de manière à avoir le temps de procéder en bon ordre à des ajustements de leur position des paiements extérieurs. Si, d'une part, le système doit prévoir une croissance satisfaisante des réserves internationales, d'autre part, les arrangements régissant le volume de ces réserves et l'accès au crédit ne doivent pas permettre aux pays de tarder à régler les déséquilibres extérieurs qui se manifestent.

5. Jusqu'à présent, le volume global des réserves internationales dont disposent les autorités monétaires nationales a été essentiellement fonction du stock d'or monétaire, ainsi que de la situation de la balance des paiements de quelques pays et aux politiques qu'ils appliquent en matière de réserves. De plus en plus, on s'est rendu compte que ce système était insuffisant et, ces dernières années, on a mis en œuvre un certain nombre d'expédients pour soutenir le système monétaire international lorsqu'il se trouvait menacé par des crises soudaines. Fondièrément, toutefois, il faut consolider le système en établissant un mécanisme pour la création délibérée de réserves. C'est cet objectif que vise le dispositif approuvé à la réunion annuelle, à Rio de Janeiro, qui confiera au FMI une nouvelle tâche importante, à savoir fournir au monde le volume des réserves estimées nécessaires par la communauté financière internationale. La composition étendue du Fonds assure que la régularisation des liquidités mondiales répondra aux besoins du système dans son ensemble, encore que la mise en place du nouveau dispositif ne sera pas une panacée. Si certains pays continuent de mal gérer leurs propres économies, même la gestion la plus parfaite des liquidités internationales ne peut les protéger, eux ou leurs partenaires commerciaux, des conséquences de leur carence. L'amélioration de la gestion des liquidités internationales contribuera néanmoins à la création d'un climat favorable aux ajustements nécessaires des politiques nationales.

6. Il est assez remarquable que les Statuts du Fonds n'aient jamais été modifiés. L'organisation a su s'adapter à l'évolution de la situation en interprétant ses Statuts et en adoptant des règles, des règlements et des décisions du Conseil d'administration s'inscrivant dans son cadre constitutionnel. Le projet de création de droits de tirage spéciaux nécessitera l'addition d'une nouvelle section aux Statuts du Fonds et il donne l'occasion d'examiner d'autres propositions en vue d'améliorations éventuelles. Ces modifications devront être examinées soigneusement, mais, même si elles sont souhaitables, elles ne devront pas retarder la décision concernant la proposition de créer des droits de tirage spéciaux.

7. M. GREGH (France) estime que, si les améliorations qu'il est proposé d'apporter au système monétaire international ne sauraient en elles-mêmes

constituer la solution des problèmes du sous-développement, le FMI peut et doit fournir une contribution importante à l'effort collectif de la communauté internationale en vue de la promotion du développement. Les droits de tirage spéciaux envisagés ne constituent pas dans leur essence une innovation sensible par rapport aux droits de tirages actuels. Leur caractère particulier résulte du fait qu'on ne pourra y avoir recours que si trois conditions préalables se trouvent remplies: premièrement, il faudra que la communauté internationale dans son ensemble constate qu'il existe une pénurie mondiale de liquidités; deuxièmement, il faudra que le fonctionnement des mécanismes actuels d'ajustement soit amélioré; et troisièmement, il faudra qu'ait disparu le déficit qui grève actuellement les balances des paiements des pays à monnaie de réserve.

8. Les travaux concernant le projet de créer des droits de tirage spéciaux se poursuivent en même temps que les travaux relatifs à une mise à jour des règles actuelles de fonctionnement du Fonds. Comme l'ont signalé à diverses reprises les autorités françaises, les Statuts du Fonds et, en particulier, ses procédures de décision, doivent être adaptés aux modifications intervenues dans le monde ces dernières années, tant dans le domaine monétaire et financier que dans les domaines économique et commercial, si l'on veut que la réforme en cours soit couronnée de succès. Ces améliorations doivent constituer un ensemble raisonnable, avantageux pour tous les membres du FMI, et elles doivent éviter, en tout cas, les sérieux inconvénients qu'aurait comporté l'adoption de certaines autres solutions suggérées. S'il avait été décidé de fabriquer artificiellement de nouveaux moyens de paiement, le sort des pays en voie de développement n'en aurait pas été amélioré, car, comme l'a fait observer le Ministre français des affaires économiques et financières lors de l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du FMI à Rio de Janeiro, en septembre 1967, la distribution de petites quantités de monnaies ne résout rien, et distribuer de grandes quantités de monnaie provoquerait très rapidement des perturbations inouïes, dont les pays en voie de développement seraient les premières victimes. Le prix de l'inflation doit toujours être acquitté: sur le plan national, ce sont les catégories de la population les plus démunies qui font les frais de la facilité monétaire et, sur le plan international, ce sont les économies les plus faibles qui souffriraient le plus profondément des conséquences de l'adoption de politiques monétaires internationales à caractère inflationniste. Les pays en voie de développement ont, avant tout, besoin de transferts réels de ressources, prélevées sur l'épargne des pays développés.

9. Néanmoins, le Fonds peut faire beaucoup pour aider à résoudre les problèmes des pays en voie de développement. L'analyse donnée au chapitre 8 du rapport annuel du Fonds (voir E/4433) en ce qui concerne l'évolution de la conjoncture dans les pays de production primaire fait ressortir que, dans l'état actuel des relations économiques internationales, cette conjoncture est étroitement liée à celle des pays industrialisés. Une faible variation des prix des produits primaires n'a pas de conséquences sérieuses pour ces derniers pays, mais elle fait toute la dif-

férence en ce qui concerne les pays producteurs. Par conséquent, en plus de son rôle traditionnel, consistant à aider ses membres à définir leur politique économique et financière, le Fonds doit prendre des mesures concrètes tendant plus précisément à remédier aux difficultés que connaissent ou peuvent connaître les pays en voie de développement. En fait, le Fonds est déjà entré dans cette voie: la mise en vigueur du système de financement compensatoire constitue un bon exemple, et la délégation française se félicite des assouplissements apportés à cette procédure, en septembre 1966, qui permettent au Fonds de répondre aux besoins actuels. Toutefois, le Fonds doit aller plus loin et chercher à agir sur les mécanismes économiques qui sont à l'origine des fluctuations des prix des produits primaires, en participant aux efforts visant à stabiliser ces prix à un niveau suffisamment rémunérateur pour les pays producteurs. Une résolution adoptée à l'unanimité à l'Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du FMI^{1/}, tenue à Rio de Janeiro, a demandé que soient étudiées les conditions dans lesquelles le FMI, la BIRD et l'AID pourraient participer à la mise au point de mécanismes appropriés à cette fin, et M. Gregh espère que cette étude sera terminée dans les meilleurs délais. Ce mécanisme peut revêtir diverses formes, mais en tout cas, les réserves accumulées par le Fonds au cours des années devraient lui permettre d'agir, notamment en vue du financement de stocks régulateurs dans le cadre d'accords de produits, même si une telle action exigeait des modifications à ses Statuts. La BIRD et l'AID auront, elles aussi, un rôle à jouer dans la mise sur pied et le fonctionnement de tels accords, et ces deux organisations doivent œuvrer de concert, en étroite coopération avec la CNUCED, pour faire franchir à la communauté internationale le pas décisif qui s'impose aujourd'hui.

10. M. PEREZ GUERRERO (Venezuela) s'associe aux orateurs précédents qui ont remercié le Directeur général du FMI de sa déclaration introductive (1512ème séance) et fait l'éloge du travail de l'organisation tel qu'il est décrit dans son rapport annuel. D'une façon générale, sa délégation approuve le contenu de ce document; tant le FMI que la BIRD cherchent à réaliser un développement économique fondé sur la stabilité monétaire; le Directeur général du FMI a fait remarquer avec raison que l'aspect économique de ce problème était fondamental, et, à ce propos, il a mis en évidence la nécessité vitale de fixer des prix d'un niveau suffisant pour les produits primaires. Pour résoudre les problèmes du développement, il ne suffit pas de les aborder d'un seul point de vue monétaire; ce qu'il faut, c'est une formulation nouvelle de la politique économique internationale, susceptible d'asseoir l'économie mondiale sur une base plus stable et de procurer des avantages sensibles aux pays en voie de développement. Bien entendu, ces derniers doivent intensifier leurs efforts d'auto-assistance; cependant, s'ils ne sont pas en mesure d'échapper, dans un proche avenir, à la situation sous-privilegiée et précaire qui est actuellement celle de la plupart d'entre eux, le succès des mesures

monétaires proposées — qui ne constituent au mieux qu'un palliatif, encore qu'un palliatif très utile — risque d'être gravement compromis. Au cours des dernières années, le revenu par habitant a considérablement augmenté dans les pays développés, mais fort peu dans les pays en voie de développement. En conséquence, les bonnes intentions doivent se traduire par des mesures concrètes, si l'on veut voir couronnés de succès les efforts communs entrepris en vue d'accélérer le développement économique. L'objectif final consiste non seulement à parvenir à une plus grande stabilité économique et financière sur le plan international, mais également à instituer une justice sociale plus grande parmi les nations. Le Directeur général a fait clairement ressortir, dans sa déclaration, cet aspect de la politique financière internationale, et la délégation vénézuélienne tient à lui en rendre spécialement hommage.

11. Le projet de création de droits de tirage spéciaux ne répond pas entièrement aux espoirs des pays en voie de développement, mais constitue néanmoins un progrès important. Les pays développés sont les principaux bénéficiaires de ce projet, comme ils l'ont été dans le cas des négociations Kennedy, encore qu'il soit vrai que des mesures visant à éviter les crises temporaires que connaissent ces pays en raison de pénuries en liquidités se révéleront également profitables, d'une manière indirecte, pour les pays en voie de développement, dont l'économie dépend dans une large mesure de celle des pays développés. Toutefois, il importe de prendre aussi des mesures en vue d'éliminer les crises qui touchent, de façon chronique, les pays en voie de développement.

12. Le Venezuela a réussi à stabiliser sa monnaie, et le bolivar a été accepté par le FMI comme monnaie internationale. Le Venezuela doit ce succès non seulement à une politique monétaire saine, mais également à d'autres facteurs, tels que l'importance de ses richesses naturelles.

13. Tant les pays développés que les pays en voie de développement doivent intensifier leurs efforts actuels en vue d'organiser le commerce international sur une base efficace et équitable et combattre la réapparition de tendances protectionnistes qui risquent de compromettre gravement la réalisation de cet objectif. Le Fonds, agissant en commun avec les autres organismes internationaux, peut jouer là un rôle utile.

14. M. BILLNER (Suède) remercie le Directeur général du FMI de sa déclaration lucide et très intéressante. Comme dans le passé, la délégation suédoise a été impressionnée par l'étendue des activités menées par le FMI pendant l'année écoulée, activités dont elle est convaincue qu'elles profiteront à tous les pays membres, développés ou en voie de développement. Le résultat le plus important obtenu au cours de cette période est l'entente réalisée sur l'esquisse d'un dispositif de droits de tirage spéciaux, qui, aux yeux de la délégation suédoise, contribuera à remédier à la pénurie de liquidités internationales qui menace depuis quelques années de faire obstacle à l'expansion du commerce international. Tous les membres du FMI, quelles que soient leur importance et leur situation économique, pourront faire usage du nouveau

^{1/} Voir Fonds monétaire international, *Summary Proceedings of the Twenty-second Annual Meeting of the Board of Governors* (Washington [D. C.], 1967), résolution No 22-9.

dispositif, qui aura des conséquences importantes pour les pays en voie de développement.

15. L'assouplissement du système de financement compensatoire du FMI, réalisé en septembre 1966, a aidé de nombreux pays, d'autant plus qu'à cette époque les recettes d'exportation des pays en voie de développement avaient baissé. Comme le FMI est constamment appelé à s'occuper de problèmes relatifs aux fluctuations de ces recettes, la délégation suédoise se félicite du fait qu'à leur réunion annuelle conjointe, tenue à Rio de Janeiro, en septembre 1967, les Conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds ont adopté des résolutions parallèles priant les secrétariats des deux organisations d'entreprendre une étude du problème de la stabilisation des prix des produits primaires.

16. Le représentant de la Suède tient également à faire des observations sur un certain nombre de points soulevés par le Président de la BIRD dans l'importante déclaration qu'il a faite à la 1510^{ème} séance. Sa délégation a noté avec intérêt que, bien que les projets d'infrastructure continuent d'absorber la plus grande partie des ressources financières de la Banque et de ses filiales, celle-ci attache une importance croissante à trois autres secteurs prioritaires, à savoir l'agriculture, l'industrie et l'enseignement. La Banque s'intéresse depuis un certain temps à l'agriculture, mais, au cours des dernières années, ses activités se sont considérablement étendues dans ce domaine. La délégation suédoise note avec grand intérêt la large gamme de projets importants actuellement en voie de réalisation et espère que la coopération de la BIRD avec la FAO continuera de porter des fruits. Elle appuie les activités de la BIRD dans le domaine de l'industrie des engrais, qui revêt une importance particulière pour l'accroissement de la production alimentaire en vue de satisfaire les besoins d'une population mondiale qui ne cesse d'augmenter. En ce qui concerne l'industrie, la délégation suédoise estime que la BIRD a adopté la bonne conception en la matière en concentrant ses efforts sur la création d'institutions, les sociétés de financement du développement constituant, en effet, des facteurs importants de progrès économique dans les pays en voie de développement. M. Billner espère voir la BIRD instituer avec l'ONUDI le même type de collaboration qu'avec la FAO. Pour ce qui est de l'enseignement, la Banque a eu raison de s'intéresser avant tout à l'enseignement moyen. Comme le Président de la BIRD l'a fait observer, la productivité de l'enseignement dans les pays en voie de développement doit être augmentée, d'autant plus que, dans un grand nombre de ces pays, les dépenses d'enseignement s'accroissent à un rythme beaucoup plus rapide que le produit national brut.

17. Il est évident que, pour pouvoir continuer à étendre ses activités, la BIRD aura besoin de moyens financiers accrus; ses émissions d'obligations jouent, à cet égard, un rôle important. La délégation suédoise constate avec plaisir qu'il a été procédé récemment, avec succès, à une émission d'obligations sur le marché suédois et espère que d'autres pays ouvriront leur marché financier à de nouvelles émissions. A ce sujet, elle éprouve de vives inquiétudes devant les difficultés que rencontre l'AID dans ses efforts en

vue de reconstituer ses ressources. Elle s'associe aux appels lancés aux pays donateurs les plus importants pour qu'ils fassent en sorte de relever considérablement le niveau de ces ressources, sans imposer de restrictions ni d'obligations d'achat, qui empêcheraient l'utilisation la plus rationnelle des fonds disponibles. Pour sa part, la Suède est prête à contribuer pleinement à accroître ces ressources et elle souhaite que les négociations multilatérales en cours aboutissent bientôt à un accord.

18. Lors de son récent passage en Suède, le Président de la BIRD a émis une proposition intéressante, selon laquelle il conviendrait de réunir les experts les plus qualifiés dans le domaine du développement pour passer en revue les enseignements qui se dégagent de 20 années d'aide au développement. La délégation suédoise estime qu'un tel examen pourrait être utile, maintenant que l'on tâche d'élaborer des politiques nouvelles pour une deuxième décennie du développement.

19. M. SCHWEITZER (Directeur général du Fonds monétaire international) remercie le Conseil de son appui. Il trouve un encouragement particulier dans le fait qu'un grand nombre de représentants de pays en voie de développement ont reconnu que le FMI étudie leurs problèmes avec un soin particulier. Le Fonds continuera de s'efforcer, dans toute la mesure de ses moyens, d'apporter une solution à ces problèmes; d'autre part, les travaux qu'il a entrepris sur les prix des produits primaires, sur les droits de tirage spéciaux et sur la révision connexe de ses Statuts seront achevés dans les délais fixés. Il continuera de collaborer avec le Conseil économique et social, la CNUCED et les autres organismes du système des Nations Unies, en vue d'atteindre l'objectif commun qui consiste à favoriser le développement économique et social de tous les Etats Membres.

20. Le PRESIDENT propose au Conseil d'adopter, suivant la pratique habituelle, une résolution conçue comme suit:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international."

Il en est ainsi décidé.

POINTS 4 ET 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général des programmes et activités entrepris en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les autres institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies (fin) [4435]

Proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies (fin) [E/4435]

21. M. COX (Sierra Leone) s'associe aux orateurs qui ont félicité les membres du Bureau du Comité élargi du programme et de la coordination de leur précieuse contribution aux travaux du Comité et remercie le Sous-Secrétaire aux affaires interorga-

nisations ainsi que son personnel de l'aide qu'ils ont apportée à cet organisme. La délégation du Sierra Leone approuve la suggestion que le Comité se limite à des points précis et se consacre à des questions de coordination et de priorités plutôt qu'aux aspects techniques des activités des organismes des Nations Unies, car il pourra ainsi s'attacher aux problèmes essentiels et recommandera les améliorations appropriées.

22. La délégation du Sierra Leone souscrit également à l'idée qu'il conviendrait d'aborder l'ensemble de la question de l'examen général en se plaçant principalement du point de vue des pays en voie de développement, car la question la plus vitale qui se pose maintenant aux organismes des Nations Unies est la nécessité de réduire l'écart considérable et grandissant entre ces pays et les nations développées. La délégation du Sierra Leone espère que la deuxième session de la CNUCED constituera un pas important dans cette voie, qui présagerait le succès de la deuxième décennie du développement.

23. La délégation du Sierra Leone approuve les décisions du Comité élargi concernant la nécessité de renseignements supplémentaires, comme il est exposé au paragraphe 16 de son rapport préliminaire (E/4435). Elle approuve également la forme et la teneur proposées pour le rapport définitif du Comité, comme il est décrit au paragraphe 23 du rapport, et la liste des questions à examiner, figurant au paragraphe 24.

24. Enfin, la délégation du Sierra Leone estime que le manuel des procédures et des critères applicables aux demandes d'assistance technique adressées aux organismes des Nations Unies, mentionné au paragraphe 27 du rapport préliminaire, sera extrêmement utile aux pays en voie de développement.

M. Varela (Panama), vice-président, prend la présidence.

25. M. MURGESCU (Roumanie) fait observer que l'Assemblée générale a adopté la résolution 2188 (XXI) à la suite d'un compromis entre des opinions très divergentes sur les travaux du Comité élargi du programme et de la coordination. Le Comité élargi ne pouvait donc ne pas éprouver certaines difficultés à définir la meilleure manière de remplir sa tâche. Les efforts de son Bureau et du Secrétariat, ainsi que l'esprit de coopération qui s'est manifesté entre tous ses membres, lui ont cependant permis de mettre au point un programme de travail rationnel, bien qu'un peu chargé.

26. De l'avis de la délégation roumaine, l'objectif final des travaux du Comité élargi est d'assurer une concordance aussi parfaite que possible avec les objectifs prioritaires qui découlent des résolutions adoptées et des recommandations faites par l'Assemblée générale et par le Conseil dans le domaine économique et social. Ses travaux devraient, de plus, aboutir à l'amélioration de la procédure d'élaboration des programmes de tous les organismes des Nations Unies, l'objectif réel étant de réaliser un seul programme intégré de planification à long terme, fondé sur des priorités précises, ainsi qu'il est envisagé au paragraphe 2 du dispositif de la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale. Les incidences finan-

cières du projet de programme de travail du Comité élargi devraient naturellement être examinées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et la délégation roumaine espère que l'on évitera autant que possible la pratique des budgets additionnels et des montants révisés.

27. La délégation roumaine estime que les commissions économiques régionales pourraient et devraient jouer un rôle plus actif dans la coordination des activités des institutions spécialisées. Faisant partie du Comité élargi, elle exposera ces points de vue lorsque le Comité abordera le fond des problèmes dont il est saisi; à ce propos, les suggestions faites par les délégations et incluses dans l'annexe II au rapport du Comité sont extrêmement utiles. En conclusion, le représentant de la Roumanie suggère que le Conseil prenne acte avec satisfaction du rapport préliminaire du Comité élargi (E/4435).

28. M. EHSASSI (Iran) s'associe aux orateurs qui se sont déclarés satisfaits de la tâche accomplie avec dévouement par le Comité élargi. Le Comité a défini les problèmes sur lesquels il se concentrerait au cours des trois prochaines années, et les sujets qu'il a choisi d'étudier sont précisément les questions de coopération technique dont l'amélioration aura des répercussions importantes pour les pays en voie de développement et conduira à un emploi plus efficace des ressources.

29. M. BILLNER (Suède) dit qu'il faut féliciter le Comité élargi et son Bureau de la somme de travail accompli durant ses six premiers mois d'existence. Ces mois ont été consacrés à l'élaboration d'un programme d'activités très ambitieux, dont l'accomplissement pourrait demander plusieurs années.

30. A l'exception des aspects purement techniques de l'assistance, le programme du Comité englobe l'ensemble des travaux des organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social. Un grand nombre des problèmes qu'il aura à examiner mettent en jeu des questions très controversées; la controverse tient en grande partie à une expérience insuffisante des activités multilatérales entreprises pour le progrès économique et social des pays en voie de développement, mais les différences d'idéologie politique et les opinions contradictoires quant au rôle dévolu à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes dans la communauté internationale sont également des sources de conflits. Au stade actuel, il est difficile de juger dans quelle mesure le Comité pourra apporter une contribution importante à l'aplanissement de ces divergences. Il serait peut-être sage de ne pas placer les espoirs trop haut.

31. La délégation suédoise espère, cependant, que le Comité pourra recommander les réformes radicales des activités, des procédures et des dispositions administratives qui sont sans doute nécessaires pour que les membres des organismes des Nations Unies puissent accomplir un volume toujours croissant d'opérations sur le terrain. L'un des objectifs de ces travaux est d'assurer une action souple, rapide et efficace pour répondre aux besoins particuliers des différents pays et régions, déterminés par les intéressés eux-mêmes. Aussi M. Billner souhaite-t-il inviter le Comité à examiner si tous les points énu-

mérés au paragraphe 24 de son rapport (voir E/4435) répondent réellement à ces critères; certains d'entre eux semblent empiéter sur le droit des Etats Membres de déterminer leurs besoins particuliers, et d'autres ne semblent guère de nature à favoriser l'action souhaitée pour répondre à ces besoins. Il note avec satisfaction que le Comité va se pencher à nouveau sur la liste des sujets.

32. La délégation suédoise estime qu'outre les renseignements à obtenir au sujet des points énumérés au paragraphe 16 du rapport (*ibid.*), le Comité élargi devrait demander des renseignements sur les fonds d'affectation spéciale et sur les autres fonds spéciaux de provenance extra-budgétaire destinés à aider les pays en voie de développement. De plus, le Comité devrait rechercher les renseignements supplémentaires dont il a besoin pour pouvoir donner une définition uniforme du terme "dépenses d'administration", de façon à assurer que toutes les institutions des Nations Unies appliquent un système uniforme d'identification de ces dépenses. Le Comité pourrait ensuite se poser certaines questions: la planification et la préparation des projets, l'élaboration des rapports définitifs, les mesures de coordination et les travaux d'évaluation doivent-ils être considérés comme des dépenses d'administration? Ou encore: qu'entend-on par dépenses globales d'assistance technique desquelles les dépenses d'administration doivent être calculées en pourcentage? Faut-il y inclure l'assistance supplémentaire aux projets du PNUD en provenance d'autres sources? Faut-il tenir compte des contributions de contrepartie parfois administrées par du personnel international? Et qu'en est-il des investissements ultérieurs?

33. En conclusion, il semblerait que, quelle que soit la direction dans laquelle se tournera le Comité, il se heurtera à des problèmes bien complexes.

34. M. AÏTIGA (Libye) comprend fort bien que le Comité élargi ait eu des difficultés, durant sa première année d'existence, à organiser ses réunions conformément au programme du Conseil. Il espère cependant qu'à l'avenir le Comité, comme tous les organismes qui s'occupent de coordination, sera en mesure de faire rapport au Conseil à sa session d'été. Certes, le Comité élargi pourra, à un stade ultérieur, s'occuper de questions particulières d'ordre constitutionnel et juridique qui n'ont pas, à première vue, de rapport direct avec la coordination, mais ces travaux auront, eux aussi, pour but d'empêcher les doubles emplois; il conviendrait donc de les traiter à la session où le Conseil examinera toutes les questions de coordination.

35. M. RANKIN (Canada) appuie ces observations. Le Conseil a considérablement aidé les délégations par sa décision d'examiner les questions relatives à l'ONU à sa session annuelle de printemps, et les questions concernant les organismes des Nations Unies à sa session d'été, et la délégation canadienne invite le Comité élargi à s'efforcer d'organiser ses réunions de façon à les faire concorder avec ce calendrier.

36. M. AHMED (Pakistan) dit que, en tant que membre du Comité élargi, il peut assurer le Conseil que le Comité et son Groupe de travail d'intersession tien-

dront pleinement compte de ces observations lorsqu'ils établiront le programme de réunions des deux prochaines années. Mais, étant donné le mandat du Comité, il doit passer en revue des questions qui ne se rapportent pas exclusivement à la coordination et il a un programme de travail extrêmement chargé. Il ne devrait donc pas être contraint de se conformer à un emploi du temps par trop rigide, du moins aux premiers stades de ses travaux d'ordre pratique.

37. M. CHADHA (Inde) dit que, en raison de difficultés pratiques, le Comité élargi n'a pas été à même de faire rapport au Conseil à sa quarante-troisième session. Il faut toutefois établir une distinction entre les aspects des activités du Comité du programme et de la coordination qui ont trait à la coordination et sur lesquels un rapport ^{2/} a été présenté au Conseil, à sa session d'été, et les tâches spéciales confiées au Comité élargi. La délégation indienne pense qu'étant donné le mandat très étendu du Comité élargi, on devrait prévoir des arrangements aussi souples que possible pour qu'il fasse rapport à l'Assemblée générale par l'entremise du Conseil.

38. Le PRESIDENT suggère que le Conseil adopte le projet de résolution suivant:

"Le Conseil économique et social,

"Prenant acte avec satisfaction du rapport du Comité élargi du programme et de la coordination,

"1. Transmet ce rapport à l'Assemblée générale;

"2. Appelle l'attention de l'Assemblée générale sur les commentaires ayant trait à la question qui figurent dans le rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa quarante-troisième session^{3/}."

Il en est ainsi décidé.

39. Le PRESIDENT rappelle que le Conseil a décidé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour intitulé "Proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies" en même temps que le point 4, relatif à l'examen général des programmes et activités, qui fait l'objet du rapport préliminaire du Comité élargi. Il invite les membres du Conseil à examiner quelles nouvelles mesures pourraient être prises concernant ce point de l'ordre du jour.

40. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) suggère que le Conseil insère dans son rapport une mise au point expliquant qu'à son avis le sujet du point 5 de l'ordre du jour est très étroitement lié à celui du point 4 relatif à l'examen général des programmes et activités, auquel il procède à l'heure actuelle, et que, pour cette raison, il a décidé de demander au Comité du programme et de la coordination d'examiner la proposition relative à l'examen des institutions et des programmes des Nations Unies (point 5) à l'occasion de ses travaux relatifs audit examen général.

41. M. AHMED (Pakistan) dit que sa délégation approuve, en principe, cette façon de procéder. Elle

^{2/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, quarante-troisième session, Supplément No 9A (E/4395).

^{3/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Supplément No 3A (A/6703/Add.1).

pense toutefois que le point 5 devrait être renvoyé expressément au Comité élargi, dont le mandat est suffisamment vaste pour englober le genre d'examen envisagé dans la proposition.

42. M. CHADHA (Inde) dit que la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale habilite le Comité élargi à entreprendre un examen pratiquement identique à celui qui est proposé dans le point 5 de l'ordre du jour. En conséquence, le mieux serait de déclarer, dans le rapport, que le Conseil a pris note de ce fait et n'a pris aucune décision sur ce point de l'ordre du jour.

43. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la suggestion de sa délégation ne vise pas à établir une distinction entre deux comités différents; après tout, c'est le Comité du programme et de la coordination qui entreprend le travail énoncé dans la résolution 2188 (XXI) de l'Assemblée générale, avec le concours de quelques membres supplémentaires désignés pour l'aider dans certains travaux. En fait, comme ce travail est identique à celui que l'on envisage pour l'examen proposé des institutions et des programmes, il importe peu que le point de l'ordre du jour soit renvoyé au Comité du programme et de la coordination ou au Comité élargi.

44. Le PRESIDENT dit que les avis exprimés au cours de la discussion seront consignés dans le rapport du Conseil. Il semble qu'il n'y ait pas de réelles divergences d'opinions sur la question. Le sujet sur lequel porterait l'examen proposé est étroitement lié au travail du Comité élargi du programme et de la coordination; aussi, peut-on supposer que ce comité le prendra en considération à l'occasion des travaux qu'il entreprend en exécution de son mandat.

Il en est ainsi décidé.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement extérieur du développement économique des pays en voie de développement; moyens d'encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement (fin) [E/4293 et Add.1 et 2, E/L.1193]

45. Le PRESIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution distribué sous la cote E/L.1193.

46. M. ZOLLNER (Dahomey), présentant le projet de résolution E/L.1193, signale que de légères modifications doivent y être apportées. Dans le texte français, au troisième alinéa du préambule, le membre de phrase "que le Secrétaire général est en train d'établir" et, dans le texte espagnol, le membre de phrase "que el Secretario General está preparando" devraient être remplacés par "préparé par le Secrétaire général" et "preparado por el Secretario General", respectivement. Dans le texte anglais, à l'alinéa b du paragraphe 2 du dispositif, l'expression "in reliance on" devrait être remplacée par "making full use of the facilities of". Dans le texte espagnol, au même alinéa, l'expression "que puedan" devrait être remplacée par "que quieran". En outre, les changements suivants affectent le texte dans les trois langues: à l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif, le mot "internationales" devrait être inséré après le mot "organisations"; à l'alinéa b du paragraphe 2

du dispositif, le membre de phrase "et aux organismes du système des Nations Unies" devrait être supprimé; enfin, au paragraphe 4 du dispositif, le membre de phrase "des recommandations contenues dans les paragraphes 1 à 3" devrait être supprimé.

47. L'actuel projet de résolution est une version révisé du projet de résolution (E/AC.6/L.369) présenté par la délégation dahoméenne au cours de la première partie de la quarante-troisième session du Conseil. Compte tenu de la discussion dont a fait l'objet le texte initial, le projet révisé (E/L.1193) ne mentionne pas expressément le groupe chargé d'étudier la question des investissements étrangers. La suggestion selon laquelle le Conseil pourrait inviter le Secrétaire général à convoquer un tel groupe figure, en fait, au paragraphe 154 du rapport qui contient le résumé et les conclusions (voir E/4293) de l'étude que le Secrétaire général a été prié de préparer aux termes de la résolution 2087 (XX) de l'Assemblée générale. Toutefois, comme quelques délégations ont soulevé certaines questions sur ce point, le projet de résolution révisé prie le Secrétaire général d'entreprendre avec les gouvernements et les organisations internationales intéressées des consultations concernant chacune des recommandations contenues dans le rapport.

48. Pour des raisons techniques, l'étude préparée par le Secrétaire général n'a pas encore été publiée en entier, mais ses conclusions et recommandations sont contenues dans le rapport résumé (ibid.), paru depuis mars 1967. L'adoption du projet de résolution révisé permettrait au Conseil d'examiner l'étude du Secrétaire général, à sa prochaine session, en tenant compte des vues exprimées par les gouvernements et les organisations internationales intéressées.

49. M. AHMED (Pakistan) remercie la délégation dahoméenne de s'être efforcée d'établir un texte généralement acceptable et espère que le projet de résolution (E/L.1193) pourra être adopté à l'unanimité.

50. M. COX (Sierra Leone) souligne que le projet de résolution a simplement pour objet d'assurer que l'on dispose de renseignements aussi complets que possible quant aux moyens d'encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement, et n'impose aucun engagement aux Etats Membres. Par conséquent, il invite instamment le Conseil à l'adopter à l'unanimité.

51. M. ATTIGA (Libye) se félicite que les auteurs aient tenu compte des réserves que sa délégation avait formulées à propos du texte original du projet de résolution. La délégation libyenne considère le texte révisé comme parfaitement acceptable. Cependant, il suggère que les mots "et du Bureau des affaires économiques et sociales de l'ONU à Beyrouth" soient ajoutés après les mots "commissions économiques régionales", à l'alinéa b du paragraphe 2 du dispositif.

52. M. ZOLLNER (Dahomey) accepte volontiers cette suggestion.

53. M. DEWULF (Belgique) dit que sa délégation votera pour le projet de résolution. Il tient cependant à signaler que le paragraphe 1 du dispositif ne saurait

être mis en œuvre que dans le contexte des consultations mentionnées à l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif.

54. M. GREGH (France) félicite la délégation dahoméenne de l'excellente version révisée et déclare que la France votera pour le projet de résolution.

55. M. CHADHA (Inde) complimente également la délégation du Dahomey à propos du texte révisé, que l'Inde appuiera lors du vote. Il propose que, dans le texte anglais, au deuxième alinéa du préambule, les mots "economic development and diversification of" soient remplacés par les mots "development and diversification of the economies of".

56. M. ZOLNER (Dahomey) accepte cette proposition.

57. M. LAVALLE (Guatemala) dit que sa délégation approuve d'une façon générale les dispositions du projet de résolution et votera pour son adoption. Il est cependant un peu gênant que ce projet mentionne le rapport du Secrétaire général, qui n'a pas encore été publié, bien que l'on dispose d'un résumé depuis quelque temps (voir E/4293).

58. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les projet de résolution (E/L.1193) présente un certain nombre de lacunes. Au paragraphe 1 du dispositif on demande aux gouvernements d'examiner avec soin les recommandations précises du Secrétaire général, mais comme le rapport n'a pas encore été publié, on ignore toujours quelles seront ces recommandations. L'adoption de résolutions relatives à des questions sur lesquelles la documentation pertinente n'a pas encore été publiée in extenso constituerait un précédent des plus fâcheux et inquiétants. Si, en l'occurrence, on dispose d'un résumé du rapport du Secrétaire général, des situations beaucoup plus complexes risqueraient de se présenter à l'avenir, le Conseil pouvant même être invité à voter sur des questions qui ne sont pas censées faire l'objet d'un rapport. En outre, le Conseil n'a pas été informé des incidences financières possibles du projet de résolution, bien que celui-ci se réfère à des recommandations précises du Secrétaire général et, au paragraphe 4 du dispositif, préconise la présentation de rapports périodiques par le Secrétaire général. Au surplus, le projet de résolution ne donne aucune indication quant à la périodicité de ces rapports.

59. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) déclare que sa délégation ne partage par les appréhensions exprimées par le représentant de l'URSS. Le résumé du rapport du Secrétaire général (voir E/4293) constitue un excellent document, où l'on trouve tous les renseignements nécessaires, et il a été judicieux de prévoir que le Secrétaire général établisse des rapports périodiques lorsque le besoin s'en fait sentir. La délégation des Etats-Unis, par sa part, appuie sans réserve le projet de résolution.

60. M. MURGESCU (Roumanie) déclare que sa délégation félicite la délégation dahoméenne de ses efforts. Pour sa part, cependant, elle ne peut que souscrire aux vues exprimées par le représentant de l'Union soviétique.

61. M. ZOLLNER (Dahomey), répondant aux objections formulées par le représentant de l'URSS, déclare

que les recommandations mentionnées au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution figurent dans le résumé du rapport du Secrétaire général. Au surplus, ce paragraphe n'invite pas le Conseil à faire siennes les recommandations du Secrétaire général, mais demande simplement aux gouvernements de les examiner avec soin. L'unique objectif des paragraphes 1 et 2 du dispositif consiste à obtenir des gouvernements et des associations internationales qu'ils fassent connaître leur opinion en ce qui concerne les recommandations précises contenues dans le rapport du Secrétaire général, afin que le Conseil puisse disposer de renseignements complets lorsque le moment sera venu de prendre une décision. Comme la seule disposition du projet initial qui soit susceptible d'entraîner des dépenses supplémentaires — celles qui avaient trait à la convocation d'un groupe restreint, chargé d'étudier la question des investissements étrangers — a été éliminée, le projet de résolution n'a plus aucune incidence financière. Comme l'a signalé le représentant des Etats-Unis, il n'est pas nécessaire de préciser la périodicité des rapports prévus, car on peut s'en remettre au Secrétaire général pour qu'il présente des rapports chaque fois que des progrès auront été accomplis.

62. M. ATTIGA (Libye) estime, lui aussi, que l'adoption du projet de résolution ne doit pas être considérée comme constituant un précédent en ce qui concerne le vote sur des questions pour lesquelles la documentation pertinente n'aurait pas encore été publiée. Cependant, puisqu'il a été bien précisé, dans le cas présent, que l'objectif du projet de résolution est de s'enquérir des vues des gouvernements et des organisations internationales pour que ces vues soient examinées en même temps que le rapport du Secrétaire général, rapport dont, en tout état de cause, un résumé a été publié, la Libye estime pouvoir voter en faveur de la proposition.

63. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuyé par M. ATTIGA (Libye), propose d'indiquer dans les comptes rendus du Conseil que le projet de résolution n'a été mis aux voix qu'à la condition qu'il ne constituerait pas un précédent en ce qui concerne l'adoption, à l'avenir, de résolutions relatives à des questions sur lesquelles l'on ne disposerait pas encore d'une documentation complète, et qu'il n'aurait aucune incidence financière directe.

64. M. ZOLLNER (Dahomey) ne voit pas d'inconvénient à cette procédure.

65. Le PRESIDENT déclare que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil décide d'adopter le projet de résolution E/L.1193, tel qu'il a été révisé oralement par son auteur, sous réserve des conditions mentionnées par le représentant de l'URSS.

Il en est ainsi décidé.

66. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation ne voit aucune objection à l'adoption du projet de résolution. Cependant, étant donné que l'URSS n'exporte pas de capitaux privés vers les pays en voie de développement, les problèmes mentionnés dans le projet de résolution ne la concernent pas, et elle se serait abstenue s'il avait été mis aux voix.

POINT II DE L'ORDRE DU JOUR

Services linguistiques requis pour la Conférence des Nations Unies sur la circulation routière (E/4439 et Add.1)

67. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/4439), relative à une demande tendant à ce que des services linguistiques soient assurés en chinois à la Conférence des Nations Unies sur la circulation routière. La note du Secrétaire général sur les incidences financières de cette demande est publiée sous la cote E/4439/Add.1.

68. M. CHADHA (Inde) signale qu'il n'existe aucune procédure établie en ce qui concerne l'organisation des services linguistiques aux conférences organisées sous les auspices des Nations Unies telles que la conférence de 1968 sur la circulation routière. Il

serait plus approprié que la demande tendant à ce que des services linguistiques soient assurés en chinois à cette conférence, demande qui mérite d'être étudiée avec soin, soit renvoyée à la Cinquième Commission et au Comité des conférences pour être examinée dans un contexte plus large. En conséquence, M. Chadha propose que le Conseil prenne note de la demande formulée dans le document E/4439 et la transmette à l'Assemblée générale, pour examen à la Cinquième Commission.

69. M. ATTIGA (Libye) appuie cette proposition.

70. Le PRESIDENT déclare que, en l'absence d'objection, il considérera que le Conseil approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures.